

Version définitive - 8 décembre 2010

Recommandations générales

1. Soutenir et promouvoir la mise en place d'un **deuxième plan européen environnement-santé** intégrant les vulnérabilités sociales comme dimension à part entière.
2. **Inclure la dimension des inégalités sociales de santé et de ses multiples déterminants** dans la conception, la réalisation et l'évaluation de programmes de recherche, d'observation et d'interventions en santé environnementale financés par la Commission européenne, les Etats membres ou leurs Entités fédérées.
3. **Mettre en place et soutenir** dans chaque pays membre **un système de veille centralisé** pour vérifier la prise en compte des vulnérabilités sociales dans toutes les politiques en lien notamment avec la santé environnementale s'adressant à la population générale, à des groupes particuliers (personnes sans domicile, personnes âgées en situation de précarité, etc.) ou à des milieux de vie spécifiques (collectivités, entreprises, etc.).

Atelier 1 : Le rôle de la recherche pour mieux comprendre et cibler les liens entre santé environnementale et vulnérabilités sociales

- 1.1. Développer la recherche en santé environnementale, inégalités sociales de santé (ISS) et vulnérabilités sociales de santé (VSS) dans une approche pluridisciplinaire et transnationale
 - en définissant et en diffusant un cadre conceptuel commun qui comprend clairement l'environnement, la santé et les inégalités et vulnérabilités sociales, en proposant le renforcement des méthodes appropriées pour s'attaquer à ces questions de recherche
 - en soutenant la recherche transdisciplinaire (qualitative, quantitative) des réseaux qui travaillent sur les liens entre ces trois éléments (environnement, santé et vulnérabilités sociales),
 - en encourageant la recherche participative dans divers domaines basée sur la communauté et en encourageant le partage des connaissances et des savoir-faire entre chercheurs, politiciens, travailleurs de terrain et des bénéficiaires dans tous les domaines, au-delà de l'environnement et la santé, par exemple : le travail social, le logement, l'éducation, etc.
- 1.2. Assurer la prise en compte des vulnérabilités/inégalités sociales en santé environnementale dans la recherche en décrivant cet aspect dans la conception de la recherche, en l'incluant dans la liste des critères pour l'attribution des budgets de recherche et des subventions, et en contrôlant leur intégration effective dans le processus d'évaluation des recherches effectivement réalisées.

Workshop 1. The role of research to better understand and target the linkages between environmental health and social vulnerabilities

- 1.1. Develop research in Environmental Health, Social inequalities in health (SIH) and Social Vulnerabilities in Health (SVH) in a multidisciplinary and transnational approach
 - by defining and disseminating a common conceptual framework which clearly includes environment, health and social inequalities and vulnerabilities, and by proposing and strengthening appropriate methods to tackle those research questions
 - by supporting transdisciplinary research (qualitative, quantitative) networks that work on links between those three elements (environment, health and social vulnerabilities),
 - by encouraging community based participatory research in various areas and by encouraging the share of knowledge and know how between researchers, politicians, field workers and beneficiaries in all domains, beyond environment and health: e.g. social work, housing, education etc.
- 1.2. Ensure the consideration of social vulnerabilities/inequalities in environmental health researches by describing it in the research design, by including it in the list of criteria for the allocation of research budgets and grants, and by controlling their effective inclusion in the evaluation process of the researches actually performed.

Atelier 2 : La prise en compte des déterminants socio-économiques dans les politiques de santé environnementale

- 2.1. Considérer la réduction des inégalités de santé comme un élément crucial et nécessaire d'une stratégie de développement durable
- 2.2. Impliquer les acteurs locaux (bénéficiaires, ONG, société civile) dans le processus de consultation en tant que partie intégrante du processus de décision politique
- 2.3. Créer des possibilités de mise en commun des ressources et assurer le contrôle et l'évaluation ex post des politiques et programmes.

Workshop 2 : Taking into account social vulnerabilities in policies and environmental health programs (policies, laws, decrees, budget, program objectives, etc.).

- 2.1. Consider the reduction of health inequalities as a crucial and necessary part of a sustainable development strategy

- 2.2. Involve local actors (e.a. beneficiaries, NGOs, civil society) in the consultation process as an intrinsic part of the policy making process
- 2.3. Create opportunities for pooling of resources and insure accountability and ex post evaluation of policies and programs.

Atelier 3 : la formation et la sensibilisation des acteurs de terrain

- 3.1. Introduire dans le curriculum de base et dans les formations continues les éléments nécessaires pour que chacun des acteurs de la santé, du social, de l'environnement, de l'éducation et du logement,
 - soit sensibilisé à la question des liens entre la santé environnementale et les vulnérabilités sociales
 - soit capable d'identifier et de recueillir les besoins des publics socialement vulnérables
 - identifie clairement le champ des actions dont il peut être responsable en fonction de ses compétences professionnelles
 - soit préparé à travailler de manière interdisciplinaire
- 3.2. Intégrer dans ces cours/formations/modules, outre les aspects scientifiques et techniques :
 - une dimension communautaire et transversale visant à connaître et pouvoir mobiliser les ressources disponibles en matière de structures locales d'appui (centres d'aide sociale, centres de soins intégrés, maisons de quartier etc.), ainsi que le secteur associatif et les actions de terrains dont ils sont porteurs,
 - une dimension communication afin de développer chez les acteurs de terrain les capacités d'écoute et de promotion de la participation citoyenne des publics socialement vulnérables et pour permettre à ces derniers de contribuer activement aux prises de décision et à la recherche de solutions qui les concernent. Cette communication doit contribuer au renforcement de l'image de soi des personnes les plus fragiles, à la valorisation de leurs compétences et au renforcement de leur capacité de mettre en œuvre des actions utiles et leur permettre d'accepter le principe de temporalité nécessaire au processus de changement des comportements.
- 3.3. Soutenir la mise en place de réseaux d'échange de bonnes pratiques et d'autres procédés qui permettent de diffuser les résultats et de développer l'expertise des professionnels et de l'ensemble des acteurs de terrain de manière transversale (en jetant des ponts entre les disciplines).

Atelier 4 : La prise en compte des vulnérabilités sociales dans l'observation et la surveillance de la santé environnementale

- 4.1. Mettre en place ou soutenir un système d'observation et de suivi des liens entre la santé environnementale et les vulnérabilités sociales qui
 - analyse les caractéristiques socio-économiques des personnes et de leur environnement en les considérant comme des variables explicatives, au delà de leur statut de variables confondantes.
 - s'inscrive dans le long terme (de manière pérenne)
 - se positionne dans une démarche menant à l'action.
- 4.2. Assurer la complémentarité sans redondance de l'observation locale et de l'observation à un niveau plus global (national, européen,...) en développant des liens/partenariats entre les institutions qui sont actives aux différents niveaux et entre les données qu'elles recueillent. Les indicateurs sont d'abord développés pour répondre aux besoins de chaque niveau géographique ou administratif, puis pour permettre les comparaisons au niveau national voire européen.
- 4.3. L'observation doit adapter ses méthodes pour inclure les préoccupations relatives aux vulnérabilités sociales.

Atelier 5 : Prendre en compte l'associatif dans les politiques de santé environnementale

- 5.1. Créer des occasions de dialogue et d'échanges entre les intervenants et les décideurs politiques, etc, afin de soutenir leur mission de formation / information, de les inclure dans les processus décisionnels et dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des décisions.
- 5.2. Les Etats membres devraient soutenir le rôle des intervenants dans la lutte contre les vulnérabilités en matière de santé environnementale.
 - par des fonds structurels et planifiés sur le long terme pour permettre aux organisations d'investir dans le long terme.
 - en finançant également des collaborations entre les parties prenantes, l'évaluation de leurs expériences (soutien financier pour la coordination, la consultation et la rédaction des résultats, etc) et leur formation continue

Workshop 5: Taking into account the non governmental sector in EH policies

- 5.1. Create opportunities for dialogue / exchange between stakeholders and policy makers, etc. in order to support their task of formation/information, to include them in the decision making processes and into the implementation, the follow up and the evaluation of the decisions.
- 5.2. Member states should support the role of stakeholders in tackling vulnerabilities in environmental health.
 - by structural and planned funding on the long term to enable organizations to invest in the long term.
 - by financing also collaborations between stakeholders, valuation of their experiences (financial support for the coordination, consultation and writing of results etc) and their continuous training.

Atelier 6 : Prendre en compte les publics socio-économiquement vulnérables dans les actions en santé environnementale et les associer au processus de décision

- 6.1. Connaissance des populations
 - Maintenir en continu une démarche active pour bien connaître les personnes concernées par les interventions et ce, d'autant plus qu'elles sont en situation de vulnérabilité. D'une part en leur donnant la parole et en les écoutant et d'autre part en écoutant les professionnels en contact avec ces personnes et en veillant à ce que ceux-ci ne projettent pas leurs représentations des problématiques comme étant la perception des personnes vulnérables.
 - Veiller à impliquer des personnes représentatives des différents points de vue dans les processus relatifs aux interventions
- 6.2. Implication des populations dans l'action (projets, programmes, politiques)
 - Soutenir l'expertise collective et individuelle des publics socialement vulnérables
 - Vérifier le niveau de sensibilisation des personnes et des groupes à la problématique (pouvoir reconnaître le caractère problématique d'une situation), ainsi que leur niveau de connaissance du problème (connaissance des causes et conséquences,..) et partir de leur vécu quotidien, de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur perception des questions prioritaires pour obtenir leur adhésion et construire l'action.
 - Choisir, promouvoir des outils et méthodes de participation adaptés : cela inclut l'utilisation d'un langage adapté et compris de toutes les parties prenantes (professionnels, populations, décideurs) notamment dans la prise de décision ainsi que la stimulation d'échanges de connaissance et savoir faire entre tous les acteurs et en particulier entre les bénéficiaires d'actions eux-mêmes
- 6.3. Place des décideurs (locaux et autres)
 - Les décideurs seront sensibilisés à la plus-value et à la nécessité de partager une partie du pouvoir de décision avec les populations bénéficiaires des interventions.

Workshop 7: Transversality and pluridisciplinary needed in EH policies and interventions

Objectif : obtain enough political commitments at each level to reduce health inequalities in a transdisciplinary approach using participative methods (at high level as well as at ground level)

- 7.1. Designate an institutional pilot coming from one of the fields to ensure the coherence of the joint efforts in environment, health, social action and other associated fields
- 7.2. Build bridges between the Environmental Public Health fields
 - By identifying professionals who, a priori, are not part of the field of environmental health, but may play a role,
 - by mobilizing them as partners in action and giving them support
 - by enabling them to understand the perspective of disciplines that are not their own through training and joint working.
- 7.3. Improving existing implementation of the environmental impact assessment to make it more integrated tool including health and social vulnerabilities and inequities. This needs transsectoral work and transdisciplinarity

Atelier 7 : La transversalité et la pluridisciplinarité dans les politiques et les actions de santé environnementale

Objectif: obtenir suffisamment d'engagements politiques à chaque niveau afin de réduire les inégalités de santé dans une approche transdisciplinaire utilisant des méthodes participatives

- 7.1. Désigner un pilote institutionnel issu de l'un des domaines pour assurer la cohérence des efforts conjoints dans l'environnement, la santé, l'action sociale et les autres domaines associés
- 7.2. Construire des passerelles entre les domaines de la Santé Publique Environnementale
 - En identifiant les professionnels qui, a priori, ne font pas partie du champ de la santé environnementale, mais peuvent y jouer un rôle,
 - en les mobilisant en tant que partenaires dans l'action et en leur donnant un soutien
 - en leur permettant de comprendre la perspective des disciplines qu'ils ne maîtrisent pas eux-mêmes par la formation et le travail en commun.
- 7.3. Améliorer l'implémentation existante d'évaluation des incidences environnementales pour développer des outils plus intégrés incluant les vulnérabilités sociales et de santé
Ce travail nécessite transversalité et la transdisciplinarité

Atelier 8 : La prise en compte des territoires dans les politiques de santé environnementale

- 8.1. L'approche territoriale doit être envisagée comme :
 - une approche sociale , économique et environnementale circonscrite sur un territoire
 - un moyen de définir un champ d'actions à partir de la structuration de l'espace permettant de définir les populations auxquelles l'action s'adresse et de les évaluer en termes de couverture ou de cohésion sociale par exemple.
- 8.2. Le territoire est une notion toujours dynamique et idéalement non définie uniquement en fonction des limites administratives. C'est un outil utile dans la réduction des vulnérabilités sociales en matière de santé environnementale :
 - s'il est combiné avec d'autres dimensions notamment historique et anthropologique,
 - si les réponses sont adaptées au besoins et aux demandes de la population
 - si les comparaisons et tendances sont observées
 - s'il peut fluctuer en fonction des problématiques abordées
 - si chaque échelon géographique (national, régional, local) définit de manière spécifique ses responsabilités, ses fonctions, ses objectifs, ses stratégies, ses moyens et diffuse ces définitions.
- 8.3. Promouvoir la connaissance réciproque de différents groupes de population vivant sur un territoire donné afin de favoriser la mixité et la cohésion sociale. L'approche territoriale peut être limitante notamment par exemple lorsqu'elle réduit l'accès de la population à certains services (ex services accessibles seulement aux habitants d'une commune)

Atelier étudiants 9: Comment tirer parti de notre formation pour mieux prendre en compte les vulnérabilités sociales

- 9.1. Elargir le concept de « vulnérabilités sociales »
- 9.2. Favoriser la prévention le plus en amont possible des vulnérabilités sociales
- 9.3. Faire en sorte que l'ensemble des acteurs (scientifiques, acteurs de terrain, bénéficiaires, etc.) travaillent en réseau en ayant accès aux bases de données tant qualitatives que quantitatives
- 9.4. Décloisonner le travail de tous les acteurs
- 9.5. Mettre à jour régulièrement les bases de données sur l'état de vulnérabilité sociale de santé d'une population donnée
- 9.6. Faire reconnaître aux politiciens l'ensemble des outils à développer et les informations nécessaires à la prise de décision relative aux vulnérabilités sociales de nos populations

- 9.7. Faire en sorte que les services et institutions stratégiques en matière de santé aient des ancrages politiques
- 9.8. Elaborer des programmes de santé sur le long terme et promouvoir la continuité des actions
- 9.9. Renforcer la démocratie participative dans nos programmes de santé.